

---

# COMMISSION DE LA PEDAGOGIE

## JEUDI 10 OCTOBRE 2019

---

**Membres présent.e.s :** Stéphane BEAUD (département de sociologie), David BODET (service scolarité), Olivier CHAULET (bureau des Langues), Catherine ESNARD (Assesseure Formation), Siobhan FREDEFOND (département de psychologie), Marion HAZA (adjoint assesseure Formation), Hélène HUBERT (SCD BU Michel Foucault), Claire LOTIRON (département de musicologie), Nabila OULEBSIR (département Histoire de l'Art et Archéologie), Claire PORTAL (département de géographie), Hélène STEVENS (département de sociologie), Catherine TREHONDAT (service scolarité).

**Membres excusé.e.s :** François BRIZAY (département Histoire), Philippe GROSOS (département de philosophie)

**Membre invité.e :** Emmanuelle ROUX (Maison des Langues)

### PRÉAMBULE :

L'assesseure à la formation précise que c'est la dernière fois que nous parlons de commission de la pédagogie. Une fois que les nouveaux statuts de l'UFR seront votés au Conseil d'Administration du mois de novembre, les membres seront convoqués à la commission de la formation qui aura donc les mêmes statuts que les autres commissions avec notamment la possibilité de faire voter ses membres pour éclairer les décisions en conseil d'UFR. Les documents susceptibles de donner matière à vote seront donc transmis au minimum 8 jours avant la séance afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance suffisamment en amont.

Nouveaux paramètres : sont convoqué.e.s à la commission de la Formation, les direct.eur.rice.s de département ou leur représentant.e avec la possibilité de se faire remplacer. Il est rappelé que les membres invités ne votent pas.

## BILAN DE LA RENTRÉE

Comparaison des effectifs 5 décembre 2018 / 7 octobre 2019 (en rouge) :

	L1	L2	L3	M1	M2	TOTAL	
GEOGRAPHIE	80 / 73	50 / 47	42 / 49	80 / 60	45 / 58	297 / 287	-10
Géographie, Histoire	37 / 31						
Géographie, Sociologie	35 / 42						
DB LIC DROIT/ PHILO	27 / 29	15					
PHILOSOPHIE	41 / 37	19 / 15	20 / 19	13 / 20	29 / 27	122 / 118	-4
Philosophie, Psycho	27						
Philosophie, HAA	14						
HISTOIRE	214 / 201	90 / 113	92 / 89	72 / 60	78 / 78	546 / 541	-5
Histoire, droit	59 / 53						
Histoire, Géographie,	79 / 85						
Histoire, HAA	76 / 63						

	L1	L2	L3	M1	M2	TOTAL	
HAA	127 / 159	59 / 52	35 / 45	23 / 11	14 / 20	258 / 287	+29
HAA	92 / 130						
HAA, Histoire	26 / 29						
HAA, philo	9						
MUSICOLOGIE	88 / 79	34 / 58	19 / 19	7 / 13	13 / 10	161 / 179	+18
Musicologie	77 / 72	24 / 44					
Musicologie, CESMD	11 / 7	11 / 14					
PSYCHOLOGIE	792 / 734	529 / 459	407 / 423	153 / 112	104 / 140	1985 / 1868	-117
Psychologie	434 / 432						
Psycho, Droit	175 / 209						
Psycho, philo	101						
Psycho, SDL	82 / 93						
SOCIOLOGIE	231 / 243	131 / 129	84 / 105	34 / 28	32 / 32	512 / 537	+25
Sociologie	206 / 234						
Socio, géo	25 / 9						
SIC				30 / 20	35 / 32	65 / 52	-13

- ✓ Objectif : visualisation des évolutions de la NOF sur 2 ans
- ✓ Constats en licence :
  - diminution des effectifs en L1 de 5 à 10% en géographie, philosophie et histoire
  - augmentation des effectifs en histoire de l'art et archéologie et en sociologie
  - Stabilité des effectifs en L2 et L3
  - Hausse significative des effectifs en histoire de l'art et archéologie → le tronc commun étant spécifique à toutes les disciplines, les spécialisations (HH / A) se font plus tard.

- ✓ Constats en M1 et M2 :
  - Histoire de l'art et archéologie inclut le parcours histoire de l'art et non monde médiéval
  - Psychologie moins 117 étudiant.e.s sur l'ensemble des licences et masters / seulement 112 M1 → Parcours masters de psychologie pas aussi attractifs qu'auparavant ou davantage de candidatures en externe (national) donc nécessité d'être vigilants.

Observation des effectifs dans les Parcours professionnalisant (+Parcours international et anthropologie) en L3 :

Parcours L3	Géographie	Histoire	HAA	Sociologie	Psychologie	Musicologie	Philosophie	
Presse et com	2/	7/16		14/5	1/		0/0	21
Métiers TS , santé et PM				0/7	36/50			57
Sciences Po	1/6	16/16		13/6	3/		1/0	28
Métiers educ (PE & PLC)	x/ 8	26/23		17/22	38/29	x	2/3	85+
International	0/0	1/0	x	1/3	0/19	x	1/1	23
Anthropologie	0/	6/0	x	16/14	17/22	x	2/ 3	39

- ✓ Fermeture de certains parcours à la rentrée 2019 (grisés dans le tableau)
- ✓ Difficulté à identifier les IA parcours en Histoire de l'Art et Archéologie et en Musicologie car ces deux filières sont déjà divisées en 2 parcours en L3 (ex : HA / A en L3) → ces effectifs ne sont pas renseignés ci-dessus.
- ✓ L3 Parcours Métiers du Travail Social, de la Santé et du Paramédical : 1 seul groupe de TD pour le moment malgré 57 IA → envisager un dédoublement de groupe TD en S6
- ✓ Le parcours Sciences Politiques attire essentiellement les historiens et les sociologues.
- ✓ Le parcours Métiers de l'Education : effectif en augmentation
- ✓ Le parcours International attire très peu les étudiant.e.s en SHA

Échanges :

- ✓ A propos des portails et parcours. Chaque département a programmé ses réunions de rentrée. L'an dernier, les enseignant.e.s-chercheur.euse.s se déplaçaient pour présenter la notion de portail / parcours aux étudiant.e.s. Les étudiant.e.s n'ont peut-être pas été informé.e.s cette année.
- ➔ Les membres de la commission s'entendent sur l'édition d'un livret des parcours pour synthétiser les choix d'UE4 en L2 puis parcours en L3 : un descriptif pourrait être présenté en décembre à la Commission de la Formation.

La possibilité est donnée de changer entre la L2 et la L3 mais pas conseillé, et pas de changement possible en cours d'année.

✓ Il serait intéressant d'avoir les origines du BAC et autres données sociodémographiques des étudiant.e.s pour faire une analyse sociologique plus approfondie des effectifs et de leur répartition. C. Esnard s'engage à en faire la demande au SEEP.

✓ Pour le département de géographie, les problèmes E-candidat et Campus France sont certainement à l'origine de la baisse des effectifs en L1. Il est précisé également que les étudiants Campus France arrivent très souvent en octobre.

Le département de géographie annonce que la formation va être dans l'obligation de fusionner des parcours en master. L'assesseure à la formation prend acte et souligne que cela devrait être encore possible car il ne s'agit pas de modifier la structure haute.

C.Esnard souligne également que cette baisse des effectifs enregistrée sur la filière géographie est vraisemblablement liée à un surbooking sur l'une des mention master à la rentrée 2018. Le recrutement dans le M1 de cette mention a été régulé lors de cette rentrée 2019 afin de revenir à un effectif adapté à la formation.

## REGLEMENTS DES EXAMENS

Il y a eu plusieurs lectures du règlement des examens l'année dernière par les enseignant.e.s-chercheur.euse.s, les bonnes informations n'ayant pas toujours été diffusées aux étudiants et des incompréhensions ont été sources de dysfonctionnements.

Les points ayant posé problème sont extraits des règlements des examens (en italiques) puis commentés par l'assesseure formation et discutés afin d'y apporter des précisions :

- **Pour le redoublement en master 1 :**

→ *Le redoublement est de plein droit :*

- ✓ *Pour les étudiant.e.s ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master sans capacité d'accueil à l'entrée de cycle et qui souhaitent se réinscrire dans la même mention.*
- ✓ *Pour les étudiant.e.s ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, dès lors que l'année de leur réinscription, la capacité d'accueil n'est pas atteinte.*

→ *Le redoublement n'est pas de plein droit :*

- ✓ *Pour les étudiant.e.s ayant effectué leur année de M1 dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, dès lors que l'année de leur réinscription, la capacité d'accueil est atteinte. Le redoublement sera soumis à la commission de recrutement.*

- **Pour le redoublement en master 2**

→ Le redoublement est de plein droit :

- ✓ Pour les étudiant·e·s entré·e·s en M1 dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle, et ayant dans le cadre de la poursuite d'étude, intégré le M2 de ladite mention.

→ Le redoublement n'est pas de plein droit :

- ✓ Pour les étudiant·e·s entré·e·s dans un M2 dérogatoire avec capacité d'accueil ;
- ✓ Pour les étudiant·e·s entré·e·s en M1, à l'université de Poitiers, dans une mention de master avec capacité d'accueil à l'entrée de cycle et ayant, à l'issue de ce M1, intégré un M2 de l'université de Poitiers d'une autre mention ;
- ✓ Pour les étudiant·e·s entré·e·s en M1 dans un autre établissement et ayant, à l'issue de ce M1, intégré un M2 à l'université de Poitiers.

Pour l'ensemble de ces situations, le redoublement sera soumis à la commission de recrutement et/ou le jury.

- **Principe de compensation**

- *Compensation semestrielle : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. La règle de compensation peut être suspendue par l'indication explicite d'une note seuil, de 07/20 à l'UE.*

→ En dessous de 07/20, la note ne permet pas la compensation.

- *Compensation entre les semestres : les semestres du Master ne se compensent pas entre eux. **En l'absence de compensation semestrielle, toutes les UE non validées (note inférieure à 10/20 à l'UE) doivent être repassées en seconde session.***

→ Toutes les matières de toutes les UE non validées doivent être repassées en 2<sup>nd</sup>e session.

### Échanges :

Le principe de compensation est une spécificité de SHA → une note inférieure à 07/20 à l'UE ne permet pas la compensation entre les semestres.

Les équipes pédagogiques se réservent le droit de l'appliquer ou pas → laisser à l'appréciation des jurys d'examens.

- **Les masters**

- *Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.*
- *La compétence en langue est validée par l'obtention d'une note supérieures ou égale à 10/20, qui correspond à la moyenne des notes obtenues en M1 et en M2.*

- À titre exceptionnel, pour les étudiants allophones, le jury peut souverainement suspendre cette clause.
- Langues : la compétence en langue est validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.

- **En master 1 et master 2**

- Pour chaque UE, l'université organise deux sessions annuelles.
- Une première session permet aux étudiants de capitaliser les enseignements des semestres en cours. Cette session se déroule en janvier pour les UE des semestres impairs (semestre 1, 3), et en mai pour les UE des semestres pairs (semestres 2 et 4).
- Une seconde session est obligatoirement organisée et se déroule en juin. Elle permet aux étudiant·e·s n'ayant pu capitaliser les Unités d'Enseignement de l'année en cours, et n'ayant pu bénéficier au vu de leurs résultats d'une compensation au sein du semestre d'obtenir une nouvelle évaluation des enseignements non acquis. Les UE Stage, UE Mémoire de recherche, et UE projets peuvent ne pas faire l'objet d'une seconde session.

- **En master 1**

- Les étudiant·e·s souhaitant bénéficier de cette seconde session ont l'obligation de repasser toutes les UE non acquises
- → Toutes les matières de toutes les UE non validées doivent être repassées en 2<sup>nd</sup>e session.
- Sessions : les UE stage, Mémoire de recherche et projets peuvent ne pas faire l'objet d'une seconde session.

→ Les ETU souhaitant bénéficier de cette seconde session ont l'obligation de repasser toutes les UE non acquises : UE est une unité pédagogique/ Matières = unités pédagogiques au sein d'une UE.

Le jeu des impasses est contre carré. Discussion : Pourquoi ne pas laisser une liberté pédagogique de faire repasser que la matière où l'ETU n'a pas eu la moyenne ?

Ceci supposerait de dupliquer la session 1 en session 2 -> non souhaitable pour éviter le report de note de CC de session 1 en session 2.

Dans certaines formations les MCC session 1 et 2 ne sont pas les mêmes donc impossible de dupliquer.

- **Régime de l'évaluation continue intégrale**

*La présence aux épreuves de contrôle continu est obligatoire, sauf dans les cas de dispense d'assiduité.*

- En cas de dispense d'assiduité à une UE, une unique épreuve de remplacement est organisée en fin de semestre.
- En cas d'absences justifiées à au moins une épreuve de contrôle continu, une unique épreuve de remplacement est organisée en fin de semestre. Les composantes gèrent leurs sous-épreuves.
- Toute absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu d'une UE entraîne la **mention ABI (absence injustifiée)** en lieu et place de la note. Elle interdit le calcul de la moyenne et porte la **mention DEFAILLANT (DEF)** à l'UE concernée, au semestre et à l'année

*Dans tous les cas, l'absence doit être justifiée au plus tard 2 jours ouvrés après la date de l'épreuve pour pouvoir être prise en compte. Dans le cas contraire, l'absence est considérée comme injustifiée.*

#### **– Seconde Session**

*La note de l'UE de la deuxième session se substituera à la note à l'UE de première session.*

*La seconde session est avant tout destinée aux étudiant·e·s empêché·e·s de composer au cours du semestre et ne peut pas comporter d'épreuves en nombre identique et de même nature que celles proposées au cours du semestre. Les modalités d'organisation de cette session de rattrapage sont proposées par les composantes. Elles comportent une épreuve unique par UE.*

*Les notes de contrôle continu d'une UE non validée en session 1 sont systématiquement reportées en l'état en seconde session dès lors qu'elles évaluent des connaissances et des compétences qui ne pourront pas être appréciées de façon pertinente par une épreuve écrite ou orale de seconde session. Dans les autres cas, le report ou non des notes de CC dans le calcul de la note de 2<sup>ème</sup> session s'appréciera au plus près des objectifs pédagogiques et d'apprentissage de l'UE.*

→ signature CAE (contrat d'aménagement d'études) pas de contrôle continu mais épreuve de substitution en fin de semestre aussi destinée aux absences justifiées. Ce sont les composantes avec les départements qui gèrent les sous épreuves.

Seconde session : la note de 2<sup>e</sup> session se substitue à la note de 1<sup>ère</sup> session. Les notes de CC sont reportées en langues. Une ABI reportée en session 2 ne permet pas d'obtenir la session 2 en langues. Dans les autres cas, le report ou non des notes de CC dans le calcul de la note de la 2<sup>ème</sup> session s'appréciera au plus près des objectifs pédagogiques et d'apprentissage.

#### **• Régime de l'évaluation mixte**

*Toute absence à une épreuve de contrôle terminal interdit le calcul de la moyenne et porte la **mention DEFAILLANT (DEF)** à l'UE concernée. Les résultats aux semestres ou à l'année ne peuvent être calculés, et le diplôme ne peut être attribué même si la moyenne générale des autres UE est supérieure à 10/20.*

#### **– Seconde Session**

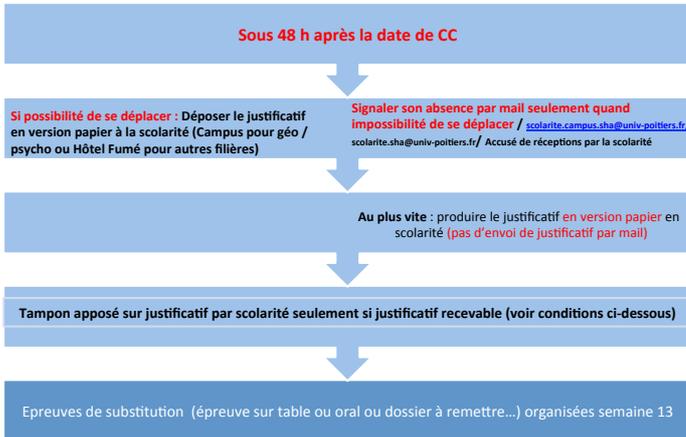
*Les notes de contrôle continu d'une UE non validée en session 1 sont systématiquement reportées en l'état en seconde session, dès lors qu'elles évaluent des connaissances et des compétences qui ne pourront pas être appréciées de façon pertinente par une épreuve écrite ou orale de seconde session. Dans les autres cas, le report ou non des notes de CC dans le calcul de la note de 2<sup>ème</sup> session s'appréciera au plus près des objectifs pédagogiques et d'apprentissage de l'UE.*

*Une absence en épreuve terminale ne permet pas le calcul de la moyenne.*

→ Que faire en cas d'absence en contrôle continu :

Edition de 2 fiches destinées à être transmises aux étudiant.e.s :

« Que faire en cas d'absence à un contrôle continu ? »



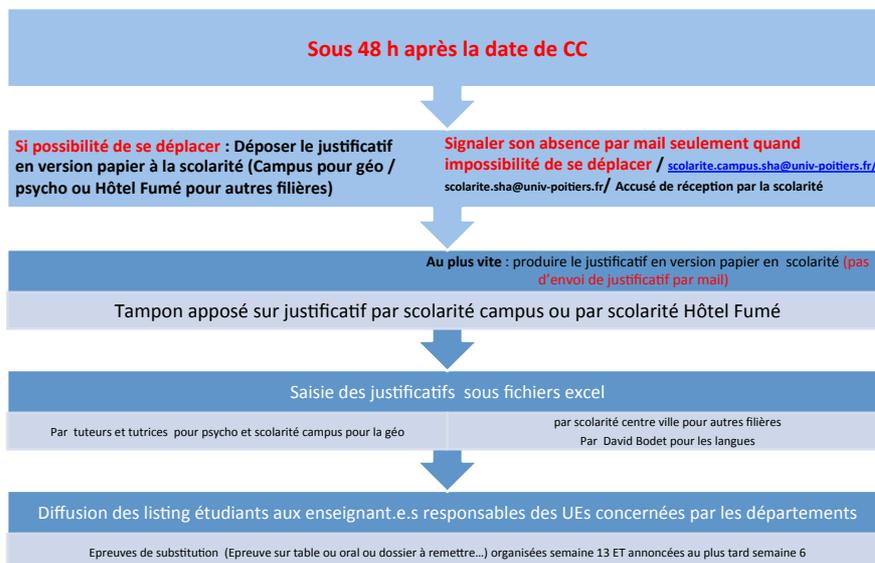
Les situations pouvant ouvrir droit à une absence justifiée sont les suivantes :

- **Problèmes de santé liés à maladie ou accidents** (certificat médical avec arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation ou pièces équivalentes) ;
- **Accidents de transport** (toutes pièces permettant de vérifier les faits allégués pour justifier l'absence) ;
- **Epreuves du permis de conduire** (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves) ;
- **Journée défense et citoyenneté (JDC)** (photocopie de la convocation et attestation de présence précisant la date et le lieu) ;
- **Epreuves d'examens, de concours ou d'autres diplômes** (photocopie des convocations avec date et lieu de ces épreuves et attestation de présence aux épreuves mentionnant la date et le lieu de ces épreuves) ;
- **Décès ou obsèques** d'un-e proche (photocopie du certificat de décès) ;
- **Compétitions sportives** pour les étudiant.e.s bénéficiant du statut de Sportif ou de Sportive de Haut Niveau (photocopie des convocations avec date et lieu de ces compétitions et attestation de présence aux compétitions mentionnant la date et le lieu de ces compétitions), le statut de Sportif ou de Sportive de Haut Niveau est attribué par la commission SHN de l'Université de Poitiers ;
- Toute autre situation particulière retenue par le directeur ou la directrice de l'UFR après avis de la ou du responsable de la formation.

- Le document au format .pdf sera envoyé par messagerie sur la liste etu.sha.
- Le point d'entrée est la scolarité.
- Il serait nécessaire que les étudiant.e.s se manifestent par la suite auprès des enseignant.e.s-chercheur.euse.s pour signaler leur retour après une absence.

Fiche destinée aux personnels (administratifs et EC) :

« Que faire en cas d'absence à un contrôle continu ? »



Bilan des enseignements en langues par filière et année. Sont mentionnées en rouge les difficultés qui se posent :

	L1	L2	L3
<b>Psychologie</b>	Groupes de langue anglais par niveaux et filière LV1 espagnol? allemand? italien?	Groupes de langue anglais par niveaux et filière LV1 espagnol? allemand? italien?	Enseignements assurés par E. langues  Pas d'enseignement contextualisé en Espagnol et allemand
<b>Géographie</b>	Groupes de langue anglais par niveaux et filière?? LV1 espagnol? allemand? italien?	Groupes de langue anglais par niveaux et filière?? LV1 espagnol? allemand? italien?	
<b>Sociologie</b>	Groupes de langue anglais par niveaux et filière merc matin Pb LV1 espagnol? allemand? italien? vend matin car UE6	Anglais le merc et vend matin/ groupes de niveau non respectés Pb avec UE 6 LV1 espagnol? allemand? italien?	
<b>Histoire</b>	Groupes de langue anglais par niveaux et filière merc/ jeudi et vend matin Pb LV1 espagnol? allemand? italien? merc et vend matin car UE6	Anglais le merc matin/ groupes de niveau non respectés LV1 espagnol? allemand? italien? Parcours Presse & com vend matin	
<b>HAA</b>	Groupes de langue anglais par niveaux et filière merc matin Pb LV1 espagnol? allemand? italien? vend matin car UE6	Anglais le merc matin/ groupes de niveau non respectés LV1 espagnol? allemand? italien?	
<b>Musicologie</b>	Groupes de langue anglais par filière vend matin / Groupes de niveau non respectés Pb LV1 espagnol? allemand? italien? le merc matin car UE6	Anglais le vend matin/ groupes de niveau non respectés UE disciplinaires placées le merc matin LV1 espagnol? allemand? italien?	
<b>Philosophie</b>	Seulement Anglais. L1 et L2 ensemble / groupe de niveau/ merc matin → UE6 le vend matin		Co-enseignement EC / E. langues

- Sous le poids de l'incompatibilité de l'emploi du temps (EDT), l'UE 6 a été placée sur des créneaux de langues.
- Pourquoi les groupes de niveau ne sont-ils plus respectés en L2 ? car les groupes se calent sur l'UE 6 qui se découpe par ordre alphabétique.
- Est-ce que l'on maintient les autres langues que l'anglais en LV1 ou renvoie-t-on vers l'UE international ? La Maison des Langues (MDL) encourage l'UFR SHA à maintenir les 4 langues en LV1 pour garder sa spécificité.
- Proposition : Le créneau L1 UE3/UE4 devrait passer en UE1/UE2 le vendredi après-midi.
- Est-il envisageable à la rentrée de L2 de dupliquer les groupes de niveau L1 en langues ?

La MDL confirme que les étudiant.e.s ont un nouveau test de repositionnement en L2.  
La MDL précise également qu'elle encourage les enseignements contextualisés dans les UFR, c'est-à-dire du disciplinaire en langue étrangère, ce qui faciliterait les créneaux et obligatoire dans la NOF en L3.

→ EDT : Merci à David Bodet pour son accueil et son travail au quotidien pour placer/déplacer en fonction des besoins et des urgences.

Les scénarios à étudier :

- L'enseignement contextualisé
- La suppression de l'espagnol, de l'allemand et de l'italien en LV1

- Des créneaux dédiés (les créneaux réservés pour les langues dans toutes les UFR devraient être des créneaux différents).
- Le regroupement de filières avec petits effectifs

## LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

### La Formation en recherche documentaire à l'UFR SHA en centre-ville et au campus :

Compte-rendu (CR) de la commission de la recherche documentaire de l'UP, transmis par Yvan Hochet, représentant de l'UFR SHA au sein de cette commission.

- Saturation des salles informatiques au bâtiment E18 (projet d'acquisitions de tablettes en cours).
- Mise en place d'un coordinateur de cette question au sein de chaque département.

Pour la recherche documentaire, travailler sans ordinateurs est très compliqué. La BU Michel Foucault a fait une demande de tablettes en décembre dernier auprès du projet Elans mais le projet de la BU n'a pas été considéré comme assez innovant.

Le but est de permettre aux étudiants de manipuler, de rechercher par eux même et pas seulement de se voir présenter le catalogue.

La BU Michel Foucault souhaite cadrer les contenus et les spécificités de chacun.e et redispacher les différents groupes en fonction des besoins et de la disponibilité des collègues

Importance de respecter conjointement la qualité du travail de la BU Michel Foucault et de la MDL via la recherche de créneaux compatibles à ces deux types d'enseignements.

## COMMISSION NUMERIQUE

### La formation en numérique et l'organisation de la certification PIX en L2 :

L'organisation à venir de la certification PIX nécessite qu'il y ait un.e "référent.e / coordonat.eur.trice" numérique par formation, à qui seront transmis les informations à diffuser aux étudiant.e.s (à défaut, ce sera le/la responsable d'UEs/ mention).

Des ressources à destination des enseignant.e.s en numérique (support de cours et exercices) sont en cours de construction et seront mis à disposition des collègues.

### Organisation de la certification PIX en L2 :

Les étudiant.e.s de L2 vont devoir faire une inscription individuelle sur le site dédié :

<http://resapix.appli.univ-poitiers.fr/>

Ils/elles devront choisir l'un des créneaux proposés pour SHA (chaque créneau peut absorber un peu moins de 100 étudiants).

Pour pouvoir passer les épreuves de certification, les étudiant.e.s doivent au préalable envoyer leur profil PIX à l'UP (au plus tard fin novembre, la date butoir sera communiquée prochainement).

Les MCC incluent une note liée à PIX → En L2, si l'étudiant.e ne passe pas la certification, la note sera de 0 avec la possibilité de se présenter en 2<sup>ème</sup> session.

Si l'absence est justifiée (ABJ), l'étudiant.e a la possibilité de s'inscrire à une autre session qui sera organisée en avril/mai (session libre). Il n'y a pas de sanctions

spécifiques si l'étudiant.e n'a pas le niveau attendu par l'UP. Il convient de rappeler ici qu'il ne s'agit pas d'une validation en tout ou rien, que l'on a ou que l'on n'a pas (telle que celle de l'ancien C2I) mais d'une certification qui atteste du niveau de l'étudiant.e quel que soit ce niveau.

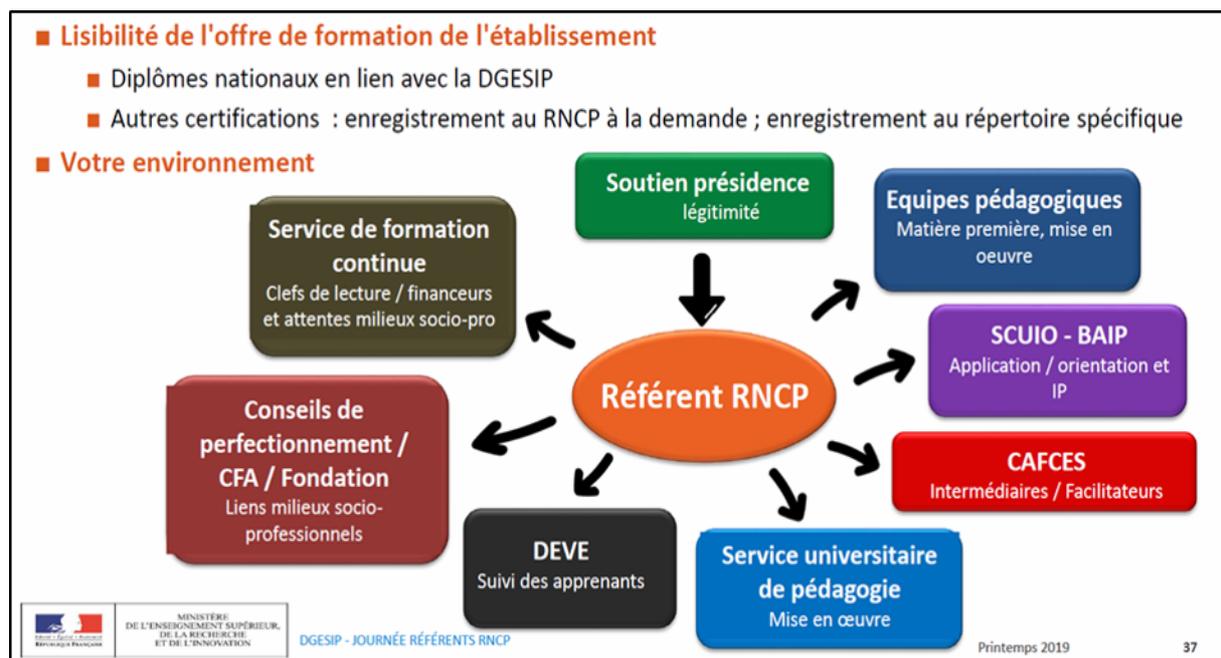
→ Il est urgent de trouver des correspondant.es PIX dans chaque département afin de pouvoir communiquer aux étudiant.e.s les créneaux sur lesquels ils vont pouvoir s'inscrire.

L'assesseuse propose d'envoyer un tableau aux membres de la commission pour diffusion dans les départements.

Il est important que Pascale Larigauderie ait un.e collègue à qui transmettre l'information car il y a parfois des éléments spécifiques à chaque formation/filière. C'est un relais par département comme cela se fait déjà en recherche documentaire.

## LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

→ Inscription de toutes nos formations sur les fiches RNCP : pris en charge par le ministère pour les Licences Professionnelles, les Masterchain sont en cours et les **licences et DU** restent à faire.



L'inscription de nos formations sur ces fiches est obligatoire pour obtenir les crédits de la Formation Continue.

## LA REFORME DE LA PACES A L'UP

Modèle **revisité** basé sur un bouquet de licences (autant d'enseignement dédiés à la mention de licence que d'enseignements dédiés au parcours santé) :

Enseignements du Parcours Santé		Enseignements de la mention d'inscription		Enseignements transversaux	
UE Santé 12 ECTS	UE Santé 12 ECTS	UE de la discipline d'inscription 12 ECTS	UE de la discipline d'inscription 12 ECTS	UE Transversale 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS

A l'UFR SHA : participation éventuelle de la L1 psychologie? L1 histoire? Quels sont les effectifs?

L'UP demande des moyens supplémentaires au ministère

Echanges :

Le Ministère accorderait 6 000 000 euros pour la PACES au niveau national. Pourrait-il y avoir plus ? Si cela n'est pas le cas, L'UP ne s'engagera pas. Cependant, si des moyens supplémentaires étaient accordés, les discussions seraient relancées. La réforme de la PACES sera adoptée à l'UP en novembre seulement si des moyens supplémentaires sont concédés.

En attendant, quel discours doit être tenu dans les salons d'orientation?

Le débat sera engagé en conseil d'UFR du 17/ 10.

## QUESTIONS DIVERSES

Pour un.e étudiant.e en situation de handicap (ex : surdité), quelle certification peut-il passer en langues ?

Le CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) peut être présenté à un étudiant en situation de handicap mais avec un enseignant agréé.